

Mairie de ST ANDRE-en-VIVARAIS

Nbre de Conseillers :

- en Exercice : 9
- Présents : 7
- Votants : 8

L'an Deux Mille vingt quatre

Le 18 juin 2024 à 19 heures 00.

**Le Conseil Municipal de la Commune de ST André-en-Vivaraïis
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire bâtiment ancienne
école,
sous la Présidence de M. CAVROY Antoine Maire.**

Date de convocation

Adressée individuellement

A chaque membre

Le : 30/04/2024

**Présents : BRUYERE CUOQ Patricia, CAVROY Antoine, GRANGEON Régis
MAILLE Nadège, MARCON Jean Michel, MONGRENIER Julien, PAULET
Marjolaine**

Absents : CHARRIER Brigitte

Pouvoirs : QUIBLIER Aymeric donne pouvoir à MARCON Jean Michel

Secrétaire : MONGRENIER Julien a été nommé secrétaire

LISTES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juin 2024

N° 2024 – 27 Objet : Tarif de vente de chaleur chaufferie bois communale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

Qu'à compter du 1^{er} septembre 2024, le tarif consommation pour la saison de chauffe 2024-2025 sera reconduit à savoir 133.25 € HT/MWh

N° 2024 – 28 Objet : Délibération créant un columbarium et un jardin du souvenir

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- La création d'un columbarium ;
- De retenir la proposition suivante : COURT ET FILS
- D'entreprendre les travaux pour un montant de 6 600€ HT ;

N° 2024 – 29 Objet : Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal pour les exhumations au cimetière communal

Le conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité :

Les travaux d'exhumations pour un montant de 4 165.83 € HT.

N° 2024 - 30 Objet : Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 56,17 % applicable à la formule de calcul.

N° 2024 – 31 Objet : Scierie MEALLIER – location d'une surface de stockage

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- De mettre à disposition environ 100m² à l'entreprise SOS Renov Bat représenté par Isaac GUILLOUARD à compter du 01 juillet 2024 pour une durée de 3 ans.
- De fixer le loyer mensuel à 200€.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

N° 2024 - 32 Objet : Attribution complément subvention aux associations

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 120€ au club des boutons d'or pour l'organisation des 50 ans du club.

N° 2024 - 33 Objet : Don à l'association De l'Air – Ensemble contre le cancer du poumon

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner 120€ à l'association De l'Air